



Crédit photo : Eise Breton



RAPPORT ANNUEL 2019

CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

TABLE DES MATIÈRES

1.	Conseil d'administration	4
1.1	Membres au 31 décembre 2019	4
1.2	Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration	4
1.3	Participation du public aux assemblées	5
2.	Actions du conseil de quartier	7
2.1	Fonctionnement du conseil de quartier et représentation	7
2.1.1	Fonctionnement et remerciements	7
2.1.2	Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration	7
2.1.3	Prise de position pour les enjeux municipaux	8
2.1.4	Règle d'éthique	9
2.2	Rapport Vision Montcalm	9
2.3	Travail des comités	10
2.3.1	Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport, verdissement)	10
A.	Vision Montcalm pour la mobilité durable	10
B.	Réseau de transport structurant	12
C.	Participation au groupe de travail sur la sécurité aux abords de l'école Anne-Hébert	12
2.3.2	Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)	12
2.3.3	Comité-cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)	13
A.	Grille d'analyse d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets	13
B.	Concours de photographie #montcalmen	14
C.	Programme de transformation de portes de garage	14
D.	Programme de reconnaissance des initiatives remarquables	14
E.	Répertoire des perspectives visuelles à préserver	15
3.	Participations des membres du conseil d'administration	16
3.1	La participation à des organismes ou regroupements	16
3.2	Les autres participations	16
4.	Questions du public aux assemblées du conseil de quartier	17
5.	Sujets traités par les conseillers	19
6.	états financiers	21

MOT DU PRÉSIDENT

Le conseil de quartier de Montcalm est composé de membres administrateurs dynamiques et aux profils hétérogènes. L'énergie qu'on y retrouve combinée à la diversité font que, même si le conseil de quartier n'a pas mené, en 2019 de consultation publique, il a porté divers projets fort mobilisateurs.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2017, les citoyens présents se sont prononcés sur une grille d'acceptabilité sociale que le conseil de quartier désire utiliser afin d'apprécier la valeur de divers projets qui seront éventuellement soumis à leur attentionné. Durant 2018, les critères sur lesquels se sont prononcés les citoyens ont été pondérés et la grille a été finalisée. Cette grille a été très utile afin de permettre au conseil d'émettre des avis éclairés sur les projets auxquels il a été appelé à se prononcer.

Le projet Vision Montcalm pour la mobilité durable a aussi progressé, quoiqu'à petits pas. Une première étape d'analyse et de portrait de la mobilité dans le quartier est en cours. Ce projet a pour objectif d'approfondir le projet Vision Montcalm 2014 en s'attardant plus particulièrement aux enjeux de transports et de mobilité qui affecteront prochainement le quartier Montcalm. Amélioration des conditions favorables au transport actif, disponibilité d'espace de stationnement, retombées positives et négatives du Réseau structurant de transport en commun... voici quelques enjeux sur lesquels le conseil de quartier a planché en 2019.

Enfin, une dernière initiative du conseil de quartier qui convient de relever est la mobilisation des administrateurs pour se positionner en prévision du dévoilement de la politique municipale de consultation publique. Cette politique, parce qu'elle est susceptible de lever le droit référendaire des citoyens sur certains objets réglementaires en urbanisme, mérite l'attention de tous : les intérêts de tous les citoyens doivent être pris en compte et les outils qui seront déployés doivent répondre à la diversité des réalités et des besoins des populations. Le conseil de quartier Montcalm entend être prêt lorsque la Ville de Québec mènera ses consultations publiques. Il désire contribuer à la réflexion de façon constructive et positionner les conseils de quartier dans cette politique en réaffirmant le rôle des conseils de quartier en tant qu'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec et des citoyens.

Jean-Philippe Simard, président

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Membres avec droit de vote

Mmes	Raphaëlle Guy-Dorion	secrétaire (2021)
	Carmen Guérin	Administratrice (2020)
	Louise Lacroix	Administratrice (2021)
	Lucie Bruneau	Administratrice coopté (2020)
MM.	Jean-Philippe Simard	Président (2021)
	Pierre Jarest	Trésorier (2020)
	Gabriel Côté	Administrateur (coopté, 2020)
	Jean-Pierre Bédard	Administrateur (coopté, 2020)
	Thomas Vernes	Administrateur (2020)

Membres sans droit de vote

M. Jean Rousseau, Conseiller, district électoral du Cap-aux-Diamants

M. Yvon Bussièrès, Conseiller, district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement

Secrétaire de rédaction

Mme Jocelyne Séguin

Personne-ressource du conseil de quartier au Service de l'interaction citoyenne

M. Denis Bergeron et Mme Anne Pelletier, conseillers en consultations publiques.

1.2 ASSEMBLÉES, RÔLE, MANDAT ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019, outre l'assemblée annuelle, le conseil d'administration a tenu neuf assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de ses comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier ; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier ; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 PARTICIPATION DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires. Vous trouverez au point 4 de ce rapport, les préoccupations exprimées au cours des assemblées 2019.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit aux Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le quatrième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'assemblée. Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Montcalm ». Nous relayons également celles-ci sur la page Facebook du Conseil.

Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Montcalm
399, rue Saint-Joseph Est, 4e étage
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca

Personnes ressources :

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques
Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418 641-6411, poste 3621

Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca / anne.pelletier@ville.quebec.qc.ca

Facebook : Conseil de quartier de Montcalm

2. ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER ET REPRÉSENTATION

2.1.1 FONCTIONNEMENT ET REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Au cours de la dernière année, certains membres du conseil ont mis fin à leur mandat. Le conseil tient à les remercier pour le temps consacré et leur implication au service des citoyens du quartier Montcalm. Sans leur participation active, le conseil ne saurait bien s'acquitter de sa mission d'être l'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec notamment en ce qui a trait à la vie communautaire. Il s'agit de:

Mme Françoise Mercure

Mme Marine Séries

M. Jimmy Duchesneau

M. Denys Hamel

M. Louis Murray-Leclerc

FRAIS DE GARDE

La Ville de Québec étant à revoir sa politique de consultation publique, le conseil de quartier a demandé d'ajuster les frais de garde pour les ajuster aux coûts de la vie actuelle. Ces frais de garde sont actuellement de 15 \$ alors que les réunions du conseil de quartier ont habituellement une durée de trois heures. Cette demande est maintenue et réitérée dans le présent rapport.

FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES BANCAIRES DU CONSEIL

Dans un souci d'amélioration de ses processus, le conseil a adopté une résolution pour procéder à l'ouverture d'un compte *Accès-D* sous la responsabilité de son trésorier.

2.1.2 PLANIFICATION DES PROJETS ET DOSSIERS D'INTÉRÊT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Devant l'ampleur de la tâche qui consiste à donner vie au rapport Vision Montcalm tout en prenant en charge les questions d'actualité courante, le conseil de quartier s'est doté à la fin de l'année 2014 de trois comités permanents pour coordonner ses actions dans les domaines où il est le plus souvent interpellé. Ces comités sont les suivants :

- Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)

- Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)
- Comité Cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

À travers ces différents comités, les dossiers se sont divisés selon les intérêts de chacun afin de faire avancer la réflexion sur divers dossiers et projets. Les séances de travail sont suivies d'un compte rendu mensuel aux autres membres. Le bilan des dernières années de sous-comités est positif ; des actions concrètes ont été posées par les comités et les sujets bien répartis.

2.1.3 PRISE DE POSITION POUR LES ENJEUX MUNICIPAUX

Certaines discussions soulevées lors des soirées du conseil de quartier concernaient des enjeux qui visaient d'autres quartiers de l'arrondissement. Ces discussions, qui favorisent la participation à la prise de décisions à portée municipale, signifient de s'engager dans des réflexions qui concernent la ville dans son ensemble ou une partie de celle-ci. Ces enjeux, qui faisaient souvent surface, étaient suivis d'un questionnement à savoir si ces sujets doivent être ou non discutés entre les membres. Le conseil s'est donc doté en décembre 2015, d'une résolution qui le guiderait sur les enjeux municipaux. Un objectif important face à cette résolution est que le conseil de quartier Montcalm s'assure, lorsqu'il se prononce sur les dossiers à portée municipale, de prendre position de façon cohérente avec les orientations de ses membres ou, à défaut pour le conseil de bénéficier d'une telle orientation au moment où il doit se prononcer, de préciser que la position adoptée pourrait éventuellement être révisée à la lumière des résultats d'une consultation élargie de ses membres. Les principales raisons qui ont motivé le conseil de quartier à élaborer une résolution sont les suivantes :

- l'impact direct ou indirect sur le quartier Montcalm, que ce soit au niveau de l'aménagement de son territoire, de la qualité de vie de ses citoyens ou des différents enjeux mentionnés dans son rapport Vision ;
- les efforts conjugués de différents conseils de quartier en regard de dossiers ayant des incidences sur un territoire qui ne se limite pas aux seules frontières d'un quartier ;
- l'un des objectifs principaux derrière la création des conseils de quartier de la Ville de Québec est de permettre à des instances citoyennes de favoriser la prise de décisions municipales cohérentes avec l'intérêt général, ne se limitant pas seulement aux frontières de leur quartier ;
- le conseil de quartier de Montcalm désire assumer pleinement le rôle qui lui a été dévolu lors de sa création et qu'il importe par conséquent de réitérer l'importance de prendre position sur des enjeux qui ont une portée municipale ;
- l'objectif n'est pas de s'immiscer dans les enjeux ponctuels et circonscrits qui ne concernent parfois qu'un autre quartier, mais bien d'affirmer la légitimité de contribuer de façon constructive et pertinente à l'élaboration démocratique des politiques municipales qui ont un impact sur le

quartier, directement ou indirectement.

2.1.4 RÈGLE D'ÉTHIQUE

Afin de combler l'absence de règles formelles de bonne conduite visant à prévenir tout manquement éthique de la part des administrateurs du conseil de quartier, le conseil d'administration a résolu d'adhérer, de façon intérimaire, aux « Règles d'éthique » contenues au Guide de participation – Conseil de quartier (inspirées des Règles d'éthique régissant les élus et les autres administrateurs municipaux de Québec, adoptés par la résolution CV20020076 et ses amendements).

Les anciens articles 119 et 120 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q. chapitre F-1) ayant été abrogés dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles régissant l'éthique des élus municipaux, il est apparu important, pour les administrateurs du conseil de quartier Montcalm, de combler cette lacune. C'est dans ce contexte que les administrateurs ont déclaré en 2014, par l'entremise d'une résolution en ce sens (Résolution CA-14- 55 concernant les règles d'éthique du conseil de quartier) qu'ils continueraient à souscrire aux principes dégagés par les anciennes règles, lesquelles demeurent tout à fait pertinentes aux fins de prévention de manquements éthiques.

Le 1^{er} décembre 2014, un règlement (R.V.Q. 2218) a finalement été adopté par la Ville de Québec faisant en sorte d'assujettir les administrateurs des conseils de quartier aux articles 1 à 11 du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil (R.V.Q. 2170). Ce sont désormais ces règles qui s'appliquent aux administrateurs du Conseil de quartier Montcalm. En ce sens, en 2019, suite à l'arrivée des nouveaux membres, ceux-ci ont suivi la formation sur les règles d'éthique et de déontologie, offerte par la ville.

2.2 RAPPORT VISION MONTCALM

Dès l'année 2014, le conseil de quartier a entrepris une démarche visant à se donner une vision de ce qu'il souhaite pour le développement futur du quartier, afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm. Le rapport Vision Montcalm débute par une brève description du quartier et fait état des grands enjeux qui se posent pour les années à venir. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentiel d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent le conseil de quartier lui-même, les autorités de la Ville, celles de l'Arrondissement ou d'autres intervenants. La démarche d'élaboration du rapport a commencé par une consultation ciblée auprès de quatre groupes : des spécialistes de l'aménagement, des commerçants, des organismes culturels et des organismes communautaires du quartier.

La démarche a révélé que les neuf enjeux suivants sont ceux qui caractérisent tout particulièrement la vision des résidents et des acteurs du quartier :

1. Une densité à échelle humaine
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier
4. Un partage courtois de la voie publique
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

Le rapport Vision Montcalm a comme objectif de guider tous les intervenants, publics ou privés, dont les actions ont un impact sur le développement du quartier. En articulant une vision autour d'enjeux qui représentent les préoccupations de la population de Montcalm, le conseil de quartier espère notamment que les promoteurs s'en inspireront dans l'élaboration de leurs projets, afin d'accroître l'acceptabilité sociale de ceux-ci. Les administrateurs du Conseil de quartier Montcalm ont eu recours au rapport Vision de façon régulière au cours de l'année 2019 afin d'agir en conformité avec les principes y étant énoncés.

Dans une lettre adressée à la direction de la gestion du territoire de l'arrondissement La Cité-Limoilou, le Conseil de quartier de Montcalm a suggéré qu'une copie du rapport Vision soit remis aux promoteurs, dès les premières interactions de celui-ci avec le personnel de la Ville, afin d'initier un dialogue constructif entre les citoyens et les instigateurs des projets soumis à la consultation publique, dès les premières phases du projet.

2.3 TRAVAIL DES COMITÉS

2.3.1 COMITÉ TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT (CIRCULATION, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT ET VERDISSEMENT)

A. VISION MONTCALM POUR LA MOBILITÉ DURABLE

Plusieurs enjeux concernant les transports et la mobilité durable, tels que la fluidité automobile, le réseau de transports structurant, la sécurité routière, les transports actifs et les stationnements au centre-ville, gagnent en popularité dans l'actualité. De plus, des citoyens ont fait des représentations auprès du conseil de quartier et se sont dits préoccupés par les enjeux de sécurité des usagers vulnérables de la route aux abords des chantiers de construction et de la voie publique.

En se prononçant sur des enjeux reliés aux transports, notamment lors des représentations sur les consultations publiques municipales, les membres administrateurs ont senti le besoin d'approfondir le Rapport Vision Montcalm de 2014 et plus particulièrement l'enjeu 4 : un partage courtois de la voie publique. De plus, un autre besoin ressenti par les administrateurs était de venir valoriser le portrait des intersections piétonnes réalisé par le groupe d'écovolontaires Katimavik et finalisé en 2017. Les premiers pas vers la Vision Montcalm pour la mobilité durable ont été faits en juin 2017 et ils ont été initiés par le comité transports et environnement. Ce dernier a rencontré deux organismes reconnus dans le domaine afin d'aller chercher du soutien professionnel et afin de recevoir un devis visant à officialiser leur partenariat : Accès transports viables (ATV) et Mobili-T. L'objectif de cette collaboration est double : 1) mener des sondages et des consultations; 2) élaborer un portrait diagnostique de la sécurité routière et des enjeux de mobilité durable. Il reviendra au conseil de rédiger le Rapport Vision Montcalm pour la mobilité durable ainsi que le plan d'action découlant de la Vision Montcalm.

En 2018, les membres du comité transports et environnement en relancé à maintes reprises M Marc Des Rivières de la Ville de Québec à la suite d'une conversation tenue avec lui le 3 décembre 2017 et afin de tenir une rencontre de présentation du projet. Ce n'est qu'au mois de juillet 2018 et après un soutien des conseillers municipaux que la Ville de Québec a relancé les administrateurs pour les rencontrer. Cette rencontre a eu lieu le 22 octobre 2018. Deux administrateurs étaient présents pour rencontrer deux fonctionnaires de la Ville de Québec soit Messieurs Dominique Lord et Jérôme Nadeau. À l'issue de cette rencontre, la Ville s'était montrée favorable à soutenir le projet Vision Montcalm pour la mobilité durable. Par contre, à ce jour, aucun soutien formel n'a été apporté au conseil de quartier ainsi qu'aucune communication n'a été tenue depuis malgré les relances faites par le conseil de quartier en 2018 et en 2019. En 2018 et 2019, le conseil de quartier a présenté une demande de financement auprès des Caisses Desjardins afin de soutenir le projet Vision Montcalm. Les deux demandes de financement ont été refusées.

Malgré tout, en 2019, les administrateurs ont continué leurs efforts pour collecter des fonds pour la réalisation du projet. En décembre 2019, le conseil de quartier a choisi d'aller de l'avant en mandatant l'organisme Accès Transport Viable pour réaliser la 1^{re} partie de l'étude sur la mobilité durable dans le quartier Montcalm. Les travaux réalisés par Accès Transport Viable couteront 2100\$. Ainsi, la somme amassée à la fin de 2019 qui totalise 1650\$ sera entièrement destinée à la réalisation du projet et le solde sera défrayé avec les liquidités du solde courant du conseil de quartier.

Les partenaires du projet sont :

- Yvon Bussièrès (conseiller municipal)
- Société de développement commercial de Montcalm
- Agnès Maltais (anciennement députée de Taschereau)
- Véronique Tremblay (anciennement ministre déléguée aux Transports et députée de Chauveau)

B. RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT

Le réseau de transport structurant de la Ville de Québec a occupé une espace importante dans l'actualité de 2019. Étant donné que le conseil de quartier reconnaît l'importance pour les citoyens et les citoyennes du quartier de Montcalm, comme de celles et ceux de la Ville de Québec d'avoir accès à un système de transport en commun moderne, sécuritaire, efficace et accessible et que ce projet cadre parfaitement avec l'enjeu 4 du Rapport Vision Montcalm 2014, il a tenu à appuyer formellement ce projet. Il a donc adopté une résolution allant en ce sens et, dans cette résolution, la volonté de conseil de quartier de collaborer avec la Ville de Québec concernant les enjeux de transports et de mobilité a été réaffirmée. En ce sens, des activités de sensibilisation et de consultation ont été faites avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle ainsi que lors d'une fête de quartier sur l'avenue Cartier.

C. PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE ANNE-HÉBERT

Le conseil de quartier a été contacté par le groupe de travail sur la sécurité aux abords de l'École Anne-Hébert à l'automne 2019. Composé de membres de la direction de l'École, de membres du conseil d'établissements et de parents, le groupe s'est donné comme mission de rendre plus sécuritaire les déplacements des élèves à leur arrivée et à leur départ de l'École, tout en tenant compte des particularités de l'École qui abrite à la fois une garderie, une section pour les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, une section régulière maternelle à 6^e année et des élèves provenant de tout le territoire de la Ville de Québec qui sont inscrits à la Maîtrise des Petits Chanteurs de Québec. Le conseil de quartier s'est engagé à participer aux rencontres qui auront lieu à l'hiver 2020 en collaboration avec la Ville de Québec et le CAA dans l'élaboration de nouveaux projets en lien avec le transport scolaire.

2.3.2 COMITÉ RELATIONS AVEC LES CITOYENS (GOUVERNANCE, LOISIRS, CITOYENS, MIXITÉ, PARTICIPATION ET COMMUNICATION)

A. POSITIONNEMENT SUR UNE ÉVENTUELLE POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Dans la foulée de l'adoption de la loi 122, la Ville de Québec est à travailler à la révision de sa politique de participation citoyenne. Dans le contexte, le comité participation citoyenne, ainsi que certains administrateurs intéressés par la question, ont suivi de près le dossier. D'une part, une présence active a été assurée lors des rencontres d'information et de consultation tenues par la Ville de Québec en lien avec l'évaluation et la redéfinition de la nouvelle politique. D'autre part, le conseil de quartier Montcalm, via le comité participation citoyenne, a entamé un travail visant le dépôt d'un mémoire lors des consultations publiques qui seront tenues au moment de la présentation du projet de politique de participation publique, présentation qui devrait avoir lieu au courant de l'automne 2019.

2.3.3 COMITÉ-CADRE BÂTI (SERVICES, COMMERCE, CADRE BÂTI, PATRIMOINE, ARTS ET DENSIFICATION)

A. GRILLE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS

Inscrite comme piste d'action de Vision Montcalm, l'adoption d'une grille d'évaluation figurait parmi les plans du conseil de quartier. L'objectif étant d'adopter, de concert avec les citoyens du quartier, une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti qui servira de guide à la consultation publique prévue en amont des projets. Ce projet de grille avait d'ailleurs été l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2017. Au courant de l'année 2017, le comité a identifié la grille d'analyse développée par la Chaire en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi comme la grille d'analyse idéale pour évaluer l'acceptabilité sociale des projets d'aménagement concernant le quartier. En plus de tenir compte des principales préoccupations soulevées par les citoyens du quartier en matière d'acceptabilité sociale, cette grille permet une pondération des critères ajustable au milieu où elle est appliquée. Cette pondération a d'ailleurs été l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2018. La grille était donc prête pour utilisation en 2019 et elle aurait dû être utilisée pour deux projets qui sont passés en consultation publique. Pour des raisons de logistique, nous n'avons pu hélas, appliquer celle-ci en amont des consultations. Le conseil entend bien ne plus se retrouver dans cette situation lors des prochaines consultations.

Dimension éthique					
Répondre aux besoins d'équité, de justice, de solidarité, de cohérence					
Est-ce que la politique, stratégie, programme ou projet...	Pondération	Évaluation	Actions actuelles et futures	Piste de bonification	Priorité
1	1				#N/A
2	2				#N/A
3	3				#N/A
4	1				#N/A
5	3				#N/A
Dimension écologique					
Répondre aux besoins de qualité du milieu et de pérennité des ressources					
Est-ce que la politique, stratégie, programme ou projet...	Pondération	(-)	Actions actuelles et futures	Piste de bonification	Priorité
6	2				#N/A

Extrait de la grille d'analyse

B. CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE #MONTCALMEN

#montcalmen... est un concours de photographie sur les médias sociaux initiés par le conseil de quartier Montcalm et mené en collaboration avec Monmontcalm.com et la SDC Montcalm. Il vise à mettre en valeur les paysages du quotidien de notre milieu de vie photographiés par ses citoyens, ses travailleurs et ses visiteurs. Une nouvelle édition du concours a vu le jour au printemps et à l'automne 2019, sur les thématiques #montcalmenFLEURS et #montcalmenCOULEURS visant à magnifier la transformation du quartier pendant ces deux saisons. La collaboration entre acteurs du quartier a permis lors de ces éditions de remettre six prix. Pour #montcalmenFLEURS, la grande gagnante fut Caroline (@incongrue) le deuxième prix à Carrie Anne McGinn et le troisième prix à Andrée B. (@dedee777). Pour #montcalmenCOULEURS, La grande gagnante de cette édition fut Valérie Muller (@valouqc), le deuxième prix a été remis Andrée B. (@dedee7777) et le troisième prix à Séverine Hervouet (@hervouet) qui ont toutes trois si bien saisi la beauté de notre quartier. Chaque prix était constitué d'un montant d'argent en « Dollars QuARTier » échangeable chez les commerçants du quartier et une diffusion par les partenaires sur les médias sociaux.



Photo gagnante de #montcalmenFLEURS Photo gagnante de #montcalmenCOULEURS

C. PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE PORTES DE GARAGE

Lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier du 26 avril 2016, le programme de transformation de portes de garage a fait l'objet d'un atelier avec les citoyens. Ce projet vise à embellir le quartier en invitant les propriétaires de portes de garage à accueillir une œuvre d'art sur celles-ci. À l'aide d'une carte du quartier et de représentations d'œuvres d'art urbain, l'atelier a permis de consulter un bon nombre de citoyens du quartier sur les lieux les plus propices au projet ainsi que sur les types d'œuvres d'art les plus susceptibles de plaire. À la suite de l'atelier, un secteur a été identifié comme étant particulièrement

propice pour lancer un projet pilote. Les citoyens de ce secteur ont été contactés par lettre, et plusieurs d'entre eux ont manifesté un intérêt pour le projet. Au courant de l'année 2017, le conseil de quartier a tenté de lancer ce projet pilote. Celui-ci devait agir comme une vitrine permettant de démontrer tout le potentiel de ce projet d'art urbain, et à terme, de le rendre accessible à tous les propriétaires du quartier. Malheureusement, la Ville n'a pas autorisé ce projet pour le moment.



Quelques exemples de ce que nous souhaitons faire dans le quartier

D. PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES INITIATIVES REMARQUABLES

Le conseil de quartier Montcalm a soutenu financièrement au cours des dernières années (notamment en 2013 et 2014) la tenue d'une activité d'envergure limitée dont un important collaborateur était Les Loisirs Montcalm inc. Le programme consistait alors à souligner les efforts des résidents et des commerçants du quartier en matière d'aménagement paysager et de rénovation extérieure. Pour mieux mettre en valeur ces efforts, des certificats de reconnaissance ont été remis par le passé aux candidatures retenues ainsi qu'un prix reconnaissance. Le programme n'a pas été réédité en 2016 et en 2017, mais le comité-cadre bâti n'exclut pas d'organiser une prochaine édition en collaboration avec un nouveau partenaire au courant de l'année 2021.

E. RÉPERTOIRE DES PERSPECTIVES VISUELLES À PRÉSERVER

Inscrite comme piste d'action du rapport Vision Montcalm, un répertoire des perspectives visuelles à préserver existe toujours à l'état de projet et vise à rassembler les percées visuelles du quartier Montcalm. En prévision de futurs projets immobiliers, le comité Cadre bâti juge toujours approprié de doter éventuellement le conseil de quartier d'un tel répertoire sous une forme plus achevée. Le projet pourrait donc être bonifié en 2020-2021. Une fois suffisamment avancé, le projet de répertoire serait soumis à une enquête et à une consultation auprès des citoyens afin de favoriser l'atteinte d'un consensus.

3. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 LA PARTICIPATION À DES ORGANISMES OU REGROUPEMENTS

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2019, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

- Groupe de travail sur la sécurité aux abords de l'École Anne-Hébert : Raphaëlle Guy-Dorion
- Consultation publique de la Ville sur la sécurité routière : Jean-Philippe Simard
- Projet collectif de géothermie sur la ruelle au coin de la rue Père-Marquette et de l'avenue Manrèse : Jean-Philippe Simard
- Présentation de la nouvelle utilisation de l'Hôtel Dieu de Québec ayant eu lieu au Centre Frédéric Back : Louise Lacroix
- Lancement des outils en sécurité alimentaire le 25 septembre organisé par Mobilisation Haute Ville : Louise Lacroix
- Rencontre d'appropriation des communautés locales le 11 septembre visant à informer tous les acteurs du milieu et les citoyens de la Haute-Ville de Québec interpellés par les enjeux de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale : Louise Lacroix
- Une rencontre d'information du Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec : Louise Lacroix

3.2 LES AUTRES PARTICIPATIONS

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2019, les membres ont participé à des activités tenues par les organismes suivants :

- Regroupement des conseils de quartier autour du projet de loi 122
- Conseil d'établissement de l'École des Berges (participation ponctuelle)

4. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyens et les citoyennes qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier.

En 2019, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- Le réseau de Transport structurant et les retombées pour le Quartier Montcalm.

Impacts et préoccupations du quartier Montcalm		
Circulation automobile, nombre de véhicules,	Acceptabilité sociale	Localisation des stations, des trémies
Perte de stationnement	Impact de la densification	Accessibilité des commerces et dédommagement
Déneigement et efficacité	Séparation du quartier en deux parties nord sud, accessibilité	Gentrification
Environnement, effet de serre	Prix et accessibilité des logements	Développement immobilier (hauteur, perspective).
Nouvelles infrastructures (plateforme, trémies)	Impacts, information et communication lors des travaux et durée des travaux	Impacts sur le zonage et la réglementation
Infrastructures existantes et leur réutilisation	Espace de loisirs et de rassemblement	Circulation piétonnière
	Coût du transport	Circulation des personnes à handicap, des familles

- Préoccupations sur la période de démarrage du Réseau de transport structurant dans le quartier Montcalm.
- Interrogations sur la tarification sociale du réseau de transport de La Capitale.
- Fluctuation constante de la localisation de la trémie.
- Les trois rapports déposés relatifs à l'environnement.
- Les impacts sur la densification (augmentation du bruit, modification de la circulation)
- Les impacts sur le parc immobilier.

- Projet immobilier ancien garage Bérubé.

- Édifice trop massif, donc perte de percée visuelle.
- Disponibilité moindre d'espaces de stationnement.
- Problématique de circulation automobile.
- L'émergence d'appels d'air sur les rues Dumont et Candiacc
- Location de logement de type Air B & B.
- Autorisations d'espaces commerciaux de trop petite taille, qui engendre un problème de sous-utilisation.

- Présentation d'un OBNL « C'est mon bag » par une citoyenne pour sensibiliser les fumeurs à l'environnement.

- Difficulté d'accès à l'information auprès de la Ville de Québec

- Information peu publicisée de la mise en service par le RTC, de billets à rabais pour les aînés (10 billets pour 20,00\$).

- La fermeture du guichet automatique de l'avenue Murray qui affectera plusieurs personnes à mobilité réduite.

- Le manque de considération pour les piétons durant les grands travaux routiers urbains, notamment au coin du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Belvédère.

- Demande de représentation du conseil du quartier Montcalm auprès de la Ville de Québec en faveur des piétons.

- Désir d'avoir un salon pour faire la promotion des activités culturelles à l'instar de la Ville de Saint-Hyacinthe.

- La vitesse excessive sur l'avenue des Braves et la trop grande tolérance de la Ville quant aux excès de vitesse en général.

- Le rôle que jouera le conseil du quartier Montcalm pour protéger la qualité de vie du quartier dans le projet de tramway à venir.

- Projet résidentiel au 240-270-300 chemin Sainte-Foy

- Demande de réduction de la hauteur du bâtiment

- Le déneigement lors d'épisodes de verglas.

- L'appel d'offres de la Ville relatif au potentiel immobilier autour des pôles d'échange et des stations du réseau structurant.

- Demande de possibilité de changement de zonage pour la mise sur pied du projet « Nouvel Habitat pour personnes vieillissantes. »

- La sécurité dans le quartier Montcalm

- Le temps trop court aux traverses de piétons.
- Demande faite au conseil de quartier sur son intention de déposer un mémoire sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec.
- La problématique de circulation à sens unique sur l'avenue Brown près de l'école Anne-Hébert.
- Commentaires sur le manque de sécurité pour les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite lors des travaux routiers sur le boul. René-Lévesque.
- Les mesures de sécurité aux abords de l'école Anne-Hébert (brigadiers, supports à vélo, saillie de trottoir pour piétons.)
- Attente trop longue au feu pour piétons à l'angle de l'avenue Désy et du chemin Sainte-Foy, hors des heures de pointe.

Au cours de l'année 2019, il y a eu 3 consultations publiques tenues par la Ville au moment des rencontres du conseil.

- 26 mars 2019 : Consultation publique de la Ville concernant la Proposition d'ajout d'un sens unique sur la Rue Saunders
- 24 septembre 2019 : Consultation publique de la Ville concernant la Modification à la réglementation de zonage visant un projet immobilier au 191-195, chemin Sainte-Foy – zone 14066Mb (ancien garage Bérubé – Îlot Bérubé)
- 28 octobre 2019 : Consultation publique de la Ville concernant la Modification à la réglementation de zonage visant un projet immobilier au 240270 et 300 chemin Sainte-Foy (villas Petry-Amyot et Mountain-Kirouac) – zone 14017Mb – Règlement R.C.A.1V.Q. 377

5. SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS

Lors des assemblées du conseil de quartier, une période de temps est allouée aux conseillers municipaux qui représentent le quartier afin de leur permettre de transmettre de l'information concernant le quartier, l'Arrondissement ou la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2019 :

- Agrile du frêne : traitement préventif et abattage des arbres
- Bacs à composte : Manque de sites disponibles pour accueillir des bacs à composte et solutions envisageables
- Budget de la Ville de Québec
- Coteau Ste-Geneviève : Protection du Coteau Sainte-Geneviève
- Fils électriques : Appui pour l'enfouissement des fils électriques

- Loisirs Montcalm : Financement accordé au centre *Loisirs Montcalm*
- Marché du Vieux Port : Déménagement du Marché du Vieux Port
- Participation citoyenne : Fonction des conseils de quartier dans le processus de participation citoyenne
- Participation citoyenne : Travaux de la Ville sur la participation citoyenne
- Patrimoine religieux : Démarches de reconnaissance et de protection du patrimoine religieux
- Placette Richard Garneau : Inauguration d'une œuvre d'art à la placette Richard Garneau
- Plan triennal de la Ville : Suivi sur la réalisation, l'abandon et l'évolution des projets inscrits au plan triennal de la Ville
- Piste cyclable : Absence d'entente avec la Ville pour le déneigement des pistes cyclables l'hiver et appui en faveur de l'accessibilité du réseau cyclable à l'année
- Réseau de transport structurant : consultations publiques et orientations du projet
- Restaurants : Adoption de la motion de contingentement des restaurants permettant l'ouverture d'un restaurant supplémentaire dans le quartier
- Sécurité des piétons : Démarches en cours pour la sécurité des piétons autour des écoles
- Sécurité des piétons : Tenue d'une rencontre sur la sécurité des piétons
- Trottoirs : Réaménagement de certains trottoirs du quartier
- Vision Montcalm : Appui au projet Vision Montcalm

6. ÉTATS FINANCIERS

Conseil de quartier de Montcalm			
Bilan au 31 décembre 2019			
		2019	2018
		\$	\$
Actif			
	Actif à court terme		
	Encaisse (à la fin de l'année)	3,087.45	3,228.48
	Comptes projets	0.00	0.00
	Subventions à recevoir	0.00	0.00
	Total	3,087.45	3,228.48
	Passif et actif net		
	Passif à court terme		
	Créditeurs	0.00	0.00
	Comptes à payer (rés 19-CA-38)	100.00	160.00
	Autres arrangements à verser	0.00	0.00
	Total	100.00	160.00
	Actif net		
	Sommes non affectées à la fin de l'exercice	0.00	1,511.00
	Passif et actif net	2,987.45	1,671.00

Au nom du conseil de quartier Montcalm :

Exercice se terminant le 31 décembre 2019			
		2019	2018
		\$	\$
Produits			
	Subventions ville de Québec - fonctionnement	1 500,00	1 600,00
	Projets - subvention ville de Québec	2 000,00	
	Subventions autres	2 000,00	4 150,00
	Total des produits	5 500,00	4 150,00
Charges			
	Fonctionnement (réd PV et autres frais)	575,00	754,00
	Frais financiers	30,19	105,00
	Soutien à divers projets (École Anne-Hébert)	2 524,19	2 500,00
	Autres frais	-	387,00
	Total des charges	3 129,38	3 746,00
Excédent des produits par rapport aux charges (produits moins charges : lgs C9-C15)		2 370,62	404,00
	Actif net non affecté au début de l'exercice (selon pr. relevé mensuel)	3 228,48	564,00
	Actif net non affecté à la fin de l'exercice (selon der relevé mensuel)	3 193,63	1 821,00

Au nom du conseil de quartier Montcalm :
